

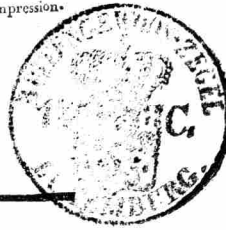
Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL

Pour les Abonnements, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

DE LA VILLE ET

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.



ALLEMAGNE. — *Francfort, 18 septembre.*

On nous écrit de Berlin, en date du 14 septembre, dit le *Frankfurter Journal* :

« Bientôt qu'on ne croie pas à la guerre, le bruit court cependant que, par précaution, on va augmenter les garnisons des places fortes du Rhin et les approvisionner de munitions. La réserve de guerre est licenciée tous les ans à l'automne; mais cette année, elle restera réunie provisoirement aux corps d'armée du Rhin et de la Westphalie, pour répondre un peu aux démonstrations hostiles de la France.

» Au reste, les troupes de toute l'armée prussienne, qui, d'ailleurs, sont toujours en bon état, ont été mises tout récemment sur le pied de guerre, de sorte que nous sommes toujours prêts à marcher, en cas de besoin. »

— On écrit des frontières d'Italie, 9 septembre :

A la date du 2 de ce mois, S. A. I. et R. Léopold II, grand-duc de Toscane, se trouvait, depuis quelques jours, absent de sa capitale; il est allé surveiller lui-même les travaux de fortification que l'on exécute, par ses ordres, à Porto-Ferraio et aux environs de cette place. Plusieurs ingénieurs sont avec lui.

Le 1^{er} septembre, on a vu partir 12 pièces de canon, 6 obusiers et 8 mortiers, se dirigeant vers Porto-Ferraio que l'on veut rendre imprévisible. On a vu aussi partir des pièces de canon pour le fort de Porto-Murata; on les a retirées du fort Neuf. Tout notre littoral sera bien garni.

Les mêmes préparatifs ont lieu sur tous les points de la côte.

Nous apprenons que les fortifications d'Ancône, entièrement réparées, sont armées à la hâte.

Le roi de Sardaigne ne reste pas en arrière; tout prend un aspect belliqueux.

Les généraux de Candia, Sarde et Adam (Anglais), le premier venant de Pise et le second de Florence, sont arrivés à Livourne.

(*Journal de Francfort.*)

Odessa, 1^{er} septembre.

Tout le cinquième corps d'armée, qui était destiné contre les Circassiens, est déjà de retour et attend l'ordre de s'embarquer pour Constantinople. Le 26 août, un officier d'ordonnance de l'empereur est arrivé à Nikolajew porteur de dépêches pour l'amiral Lazareff, qui lui ordonne de se tenir prêt à mettre sous voile à chaque instant. Un brick de guerre a été immédiatement expédié avec ordre de ramener à Sebastopol la flotte qui était occupée à faire des manœuvres de guerre en pleine mer. Le gouvernement a fait demander comme renseignement combien on pourrait réunir à Odessa de vaisseaux de commerce, au cas de besoin instantané, pour le transport de troupes, de munitions et de provisions.

(*Gazette de Cologne.*)

Des frontières de la Turquie, 6 septembre.

On sait que l'influence de M. Walewski a pu seule empêcher le pacha d'Egypte d'envoyer à son fils l'ordre de marcher sur Constantinople, et maintenant que les hostilités sont ouvertement commencées contre lui, on craint à chaque instant à Constantinople d'apprendre qu'Ibrahim pacha a traversé le Taurus. Pour éviter de donner à la France de nouveaux motifs de défiance en traversant les Dardanelles, la flotte russe destinée au blocus d'Alexandrie, prendra la route de la Baltique. (*Gazette d'Augsbourg.*)

ANGLETERRE. — *Londres, 21 septembre.*

Les nouvelles qui nous sont parvenues de Lisbonne vont jusqu'à la date du 14; elles peuvent se résumer ainsi : l'insurrection militaire dans les provinces du Nord continue; les troupes employées pour l'apaiser paraissent peu propres à cette mission; on s'attend à une nouvelle extension des lois contre la presse; on parle d'un nouveau ministère, et l'on dit que la reine a reçu le conseil de faire d'Oporto sa ville capitale.

FRANCE. — *Paris, 20 septembre.*

M. Thiers est resté pendant près de trois semaines sans avoir de conférences avec l'ambassade d'Autriche, et l'on remarquait cons-

amment des conciliabules entre les représentants des puissances signataires du traité de Londres. Il paraît cependant que depuis quelques jours M. d'Appony s'est rapproché du cabinet français et qu'il a été reçu plusieurs fois par M. Thiers. On assure que M. de Metternich a répondu à M. de Saint-Aulaire, que si Méhémet-Ali consentait à borner ses prétentions à la Syrie viagère, l'Autriche se prononcerait pour que l'affaire orientale fût arrangée sur une base aussi équitable. Alors dans le cas où quelques-uns des signataires refuseraient d'y souscrire, l'Autriche se retirerait de la quadruple alliance.

On dit du reste que M. Thiers vient de remettre à l'ambassadeur d'Autriche et au chargé d'affaires de Prusse une note par laquelle il engage ces deux puissances à adhérer au nouveau projet de pacification de l'Orient proposé par M. Thiers sur la base de la dernière déclaration du vice-roi.

Une note conçue dans les mêmes termes a été envoyée aux ambassadeurs de Russie et d'Angleterre.

Les légations de Prusse, d'Autriche et de Russie, ont expédié hier soir des courriers pour leurs cours respectives.

Du 21. — On lit dans le *Moniteur parisien* :

La convention conclue le 15 juillet entre la Turquie, l'Autriche, la Prusse, la Russie et l'Angleterre, et dont les ratifications ont été échangées le 15 septembre présent mois, a été officiellement communiquée le 16 du même mois, à l'ambassadeur du roi à Londres. Ce document a été publié par les journaux anglais et français avec une exactitude qui nous dispense de le reproduire de nouveau.

— Le ministre de la guerre a reçu de M. le maréchal comte Valée la dépêche télégraphique suivante :

« Alger, le 13 septembre 1840.

» Le colonel Levasseur a attaqué les troupes d'Abd-el-Kader à Medzergah, en avant de Sétif. Le bataillon régulier a été enfoncé; il a perdu son drapeau, 115 cadavres sont restés sur place, et l'ennemi a eu un grand nombre de blessés.

» Nous avons eu 5 tués et 24 blessés. L'ennemi a abandonné la Medjana, où le général Galbois a dû arriver le 7. La province d'Alger est tranquille. »

— Près de 250,000 ouvriers de tous genres sont en ce moment occupés aux divers travaux qui sont en cours d'exécution à Paris, tant au compte du gouvernement qu'à celui des particuliers.

— Mehémet Ali à l'instigation de M. Walewski, vient de faire d'importantes concessions aux injonctions des grandes puissances. Sa démarche près du sultan est, pour le fond et pour la forme, très-loin du langage résolu qu'il avait tenu aux quatre consuls. Ainsi, le *memorandum* de lord Palmerston n'avait pas trop présumé de la sagesse du cabinet français, en lui demandant d'oser de son influence sur le pacha pour obtenir l'exécution d'un traité conclu à l'exclusion ou à l'insu de M. Thiers.

Nous saurons bientôt si ces concessions seront jugées suffisantes par les puissances. (*Gazette de France.*)

— Voici, d'après les journaux ministériels du matin, des renseignements officiels sur les armemens que fait en ce moment le ministère :

Le nombre des pièces de campagne attelées sera porté de 1,000 à 1,600.

L'approvisionnement en armes à feu est déjà très-considérable; en supposant une armée de 630,000 soldats et de 300,000 gardes nationaux, au grand complet de guerre, il serait d'environ trois fusils par homme. Le gouvernement vient d'organiser une fabrication de 500,000 fusils par an.

Pour avoir le matériel suffisant à l'armement des places fortes, en y comprenant Lyon et Paris, on vient d'ordonner la fonte de 1,000 canons de rempart, et de s'approvisionner de cuivre, d'étain et de fer. Les magasins de l'état sont abondamment pourvus de poudre et de projectiles; le gouvernement a dû se borner, pour le moment, à des achats de soufre et de salpêtre.

Il restait à construire pour l'artillerie de campagne, pour les parcs de siège et l'artillerie des places, un grand nombre de voitures, dont les chambres, selon le dire assez étrange d'un des

organes du président du conseil, avaient trop différé la fabrication. On a mis en réquisition un grand nombre d'ouvriers, afin de préparer tous ces moyens de transport.

Il ne restait pas dans les magasins de l'état de quoi habiller 30,000 hommes. On vient d'acheter du drap et d'ouvrir des ateliers à la suite des régimens pour apprêter les uniformes des nouvelles recrues.

Il n'existait de logemens dans les casernes que pour 300,000 hommes. On a commandé 80,000 barraques dont 30,000 serviront à former sous Paris un camp de soldats travailleurs. Les autres seront réparties : 15,000 à Metz, 15,000 à Châlons, 15,000 à Belfort et 5,000 à Saint-Omer. Ces rassemblemens permettront d'exercer les troupes aux grandes manœuvres.

On sait que tous les contingens sont appelés sous les drapeaux, depuis celui dont le service expire au mois de décembre 1841 jusqu'à la classe de 1840. A la fin du mois prochain, ces nouveaux soldats auront rejoint leurs corps, et l'armée se composera d'environ 510,000 hommes. En 1831, nous n'avons jamais eu que 412,000 hommes sous les drapeaux. Le nombre des régimens d'infanterie, qui n'était que de 88, vient d'être porté à 100. On organise 10 bataillons de tirailleurs, comme ceux de Vincennes, en ce moment en Afrique.

L'effectif de la cavalerie sera porté à 60,000 chevaux. Il a fallu en acheter 48,000 : les marchés s'exécutent.

Au printemps prochain, si les chambres le veulent, l'armée comptera 630,000 hommes, et cet effectif, joint à 300 bataillons de garde nationale mobile, formera le plus grand état militaire que la France ait jamais compté.

M. le ministre de l'intérieur a donné des ordres pour qu'on fit un nouveau recensement de la garde nationale mobile.

ATTENTAT DE BOULOGNE.

Lorsque M. le chancelier a, conformément au code d'instruction criminelle, interrogé les prévenus de l'attentat de Boulogne, tous ont déclaré avoir choisi pour défenseur M^e Berryer. M. le chancelier n'a donc eu à faire aucune nomination de défenseur d'office. Mais depuis la majeure partie des accusés a adressé à M. Pasquier une lettre par laquelle ils annoncent qu'ils ont fait choix pour leurs défenseurs de M^{es} Marie récemment élu bâtonnier, Ferdinand Barrot et Jules Favre. Un autre inculpé, le lieutenant-colonel Laborde, a chargé M^e Nogent Saint-Laurent de le défendre. Il paraît que, à la suite des conférences qui ont été tenues entre les avocats que nous venons de nommer, la défense a été partagée entre eux de manière que chacun est chargé de présenter l'ensemble des moyens communs à une catégorie d'accusés. M^e Berryer, chargé spécialement de la défense du prince Louis Bonaparte, embrasserait, dit-on, dans sa plaidoierie l'ensemble de la cause, et développerait un système dont le bénéfice profiterait à tous les autres inculpés.

Sans s'arrêter à décliner la compétence de la cour des pairs, comme on l'a fait jusqu'ici dans les précédens procès, et sans prendre la forme d'exception déclinatoire, M^e Berryer soutiendrait qu'il y a pour la cour des pairs impossibilité de juridiction ; que le prince Louis Bonaparte, membre d'une famille souveraine, prétendant avoir des droits au trône de France, et venant attaquer le roi Louis-Philippe par la force des armes, ne peut être considéré comme un conspirateur punissable d'après le code pénal ; qu'il est en quelque sorte en état de guerre avec le roi des Français, et que dès lors l'échec qu'il a éprouvé et sa captivité actuelle doivent le faire traiter, conformément au droit des gens, comme un prisonnier de guerre qui peut, par le sort des armes, perdre sa liberté, mais qui, dans aucun cas, ne peut être traduit devant une juridiction criminelle instituée par le pouvoir auquel il a déclaré la guerre. On conçoit toutes les richesses d'éloquence que le beau talent de M^e Berryer pourra jeter sur une thèse aussi large et dans laquelle peut-être quelques personnes apercevront de la part de l'avocat, outre les nécessités de la défense actuelle, une prévision pour un avenir possible.

Du 22. — On s'attendait à trouver ce soir dans les journaux ministériels des nouvelles d'Alexandrie, faisant connaître les mesures qui ont dû suivre l'expiration du dernier délai accordé à Méhémet-Ali pour accepter les conditions qui lui sont faites par la Porte, et que les forces navales anglaises et autrichiennes sont venues appuyer.

Le gouvernement n'a encore rien fait connaître. Mais la bourse a baissé de 30 sous.

D'un autre côté, on attend à tout instant, dans des cercles où l'on prétend être bien informé, la nouvelle d'une attaque du commandeur Napier sur Beyrouth.

Nous comprenons très-bien que l'une des premières opérations soit dirigée par l'amirauté anglaise contre cette ville située à l'embouchure de l'Oronte.

(Commerce.)

— Le *Courrier* dit que les lettres de Londres représentent lord Palmerston comme déterminé à repousser les propositions du pacha.

AFFAIRES D'ORIENT.

Le *Siccle* dit qu'en cas de refus du sultan aux conditions du pacha, la véritable responsabilité de ce refus retombera sur l'Angleterre, c'est à elle qu'est posée la question de la paix ; c'est lord Palmerston qui, devant son pays et devant le monde, va formuler la réponse du sultan aux propositions de Méhémet-Ali. Aucun intérêt de dignité pour la Grande-Bretagne ne s'oppose à ce que cet arrangement qui allait prévaloir dans la conférence de Londres soit l'insurrection de Syrie soit maintenant accepté. La France a levé un grand obstacle en obtenant des concessions de Méhémet. Si c'est la guerre qu'on lui offre, elle l'acceptera sans nul doute, car il n'y a point à se le dissimuler que les concessions mêmes qu'elle a obtenues du pacha sont une sorte de lien qui l'unit plus étroitement à sa cause.

— On écrit de Constantinople, le 26 août :

« Les partisans de Méhémet-Ali ne cessent de répandre les bruits les plus défavorables sur des insurrections partielles qui auraient eu lieu dans les provinces, et qui seraient bientôt suivies d'un soulèvement dans la capitale. A cet effet, le gouvernement a fait publier dans toutes les mosquées une espèce de manifeste contre Méhémet-Ali. D'un autre côté, la Porte poursuit activement les travaux de défense. En Thessalie et dans la Macédoine, la tranquillité n'a pas encore été troublée : mais s'il faut en croire des nouvelles de Scutari, une révolte aurait éclaté le 19 de ce mois dans la Bosnie et dans l'Albanie. Le visir de la Bosnie n'a pas encore publié le hatti scherif de Gulhane, et comme la population chrétienne réclamait les droits que lui confère cette nouvelle loi, il fit emprisonner plusieurs notables, ce qui provoqua à Scutari un fort soulèvement dans lequel la victoire resta au visir. Le sultan a envoyé à Scutari un commissaire extraordinaire pour chercher à rétablir la paix. »

(Gazette universelle de Leipsick.)

— On lit dans les *Débats* :

Le *Morning-Chronicle* du 10 septembre, en faisant connaître les nouvelles propositions du pacha d'Egypte, que M. Walewski s'est chargé de porter à Constantinople, se borne à cette simple réflexion :

« Quel que puisse être plus tard le résultat de cette démarche, il est assez évident que les offres du pacha seront repoussées. »

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Une gazette extraordinaire de Madrid, du 13, publie le manifeste du général Espartero à la reine.

La junte constituée dans la province de Ciudad-Réal, composée de la députation provinciale et des autres autorités a été dissoute et remplacée par une autre junte dont font partie le frère du général Espartero et d'autres patriotes.

Par ordre de la junte de gouvernement, il a été affiché dans les divers quartiers de la capitale le *bando* ci-joint :

BANDO.

« Citoyens, la junte, intimement pénétrée des dangereuses circonstances dans lesquelles la nation a été placée par la faction libérale, groupée autour du trône, et décidée à consolider par tous les moyens possibles la manifestation patriotique en faveur de la liberté, a voulu jusqu'ici que tous ses actes portassent le caractère, non-seulement de l'énergie, mais encore de la circonspection et de la justice commandés par sa position et les engagements pris vis-à-vis de la nation entière. Décidée à sauver la cause constitutionnelle contre les attaques du despotisme et les excès de l'anarchie, avant d'user de rigueur, elle a voulu essayer si la modération unie à la fermeté pourrait éviter les immenses périls d'une secousse qui, en relâchant les liens sociaux, exposerait sérieusement le navire de l'état si le peuple espagnol venait à s'écarter un seul instant de la ligne d'héroïsme et de générosité jusqu'ici suivie avec tant de bravoure.

L'aveuglement, la déloyauté, les scandaleux excès des conseillers de la couronne, sont parvenus à fermer l'accès du trône au vœu national et à dicter des mesures de terreur pour étouffer la manifestation de la capitale si glorieusement secondée par les provinces de Burgos, Tolède, Saragosse, Salamanque, Caceres, Avila, Ségovie, Grenade, Léon, Malaga, Almeria, Soria, Logrono, Lerida, Carthagène, Cadix, Huesca, Santander, Valladolid, Badajoz, Alicante et Palencia.

La junte, forte du témoignage de sa conscience et tenue de veiller au salut de la patrie, croirait manquer à la confiance dont l'honorent ses mandataires, si elle ne repoussait pas avec valeur toute agression des perfides conseillers de S. M., assez aveugles pour avoir osé décréter la rupture des communications avec les principales villes du royaume. En conséquence, elle a adopté les résolutions suivantes :

Art. 1^{er}. Il est défendu, sous peine de mort, à toutes les autorités civiles, politiques, militaires, de la province, et à tout fonctionnaire public, de quelque classe ou catégorie qu'il soit, d'obéir au gouvernement de Valence.

2. Tout citoyen est tenu de dénoncer à l'autorité les individus qu'il saura être en communication avec ledit gouvernement et en recevoir secrètement des ordres ou des instructions.

3. Sont fermés provisoirement tous les ministères. Demeureront responsables civilement et criminellement de la garde sacrée de tous les documens et objets qui s'y trouveront, les officiers désignés par la junte. On leur donnera les secours et garanties nécessaires. Tous les fonds qui pourraient se trouver dans lesdits ministères devront entrer dans la trésorerie de la province, à la disposition de l'intendance des rentes.

4. Une commission spéciale connaîtra des délits et de toutes les infractions aux décrets publiés.

Joachim Maria de FERRER, président.

Fernando CORRADI, secrétaire.

Madrid, 12 septembre.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 26 septembre.

La Régence du pays royal grand-ducale porte par les présentes à la connaissance du public, qu'à l'effet de favoriser le commerce des bestiaux dans le grand-duché, et en égard à l'établissement des foires à Longwy, aux époques indiquées au Mémorial, n° 20 de la présente année, il a plu à Sa Majesté le Roi Grand-Duc, de décider que les bestiaux qu'on conduirait auxdites foires, seraient affranchis de droits d'entrée au retour, en cas de non vente.

Les transports dont il s'agit ne pourront avoir lieu que par le bureau de Pétange, où il sera donné connaissance aux intéressés du cautionnement à fournir et des autres formalités à remplir relativement à la disposition susdite. (Extrait du Mémorial.)

— On nous écrit de Berlin, 16 septembre :

Toutes les nouvelles de Königsberg, tant officielles que particulières, s'accordent à dire que l'inauguration a eu lieu avec un éclat, une dignité et une pompe dignes de cette grande solennité. On dépeint comme plus grand et plus solennel encore le moment où le monarque révérend exprima devant le peuple rassemblé le serment d'être toujours son protecteur et le père de la nation. Tous les bourdonnemens et les bruits confus qui jusqu'alors agitaient la foule, cessèrent tout à coup; le silence régna sur ces milliers d'hommes, si profond, si universel, qu'on eût pu entendre le bruit de la feuille qui tombe. Impossible de donner une idée des puissantes acclamations qui accueillirent la fin de ce discours qui avait été le premier discours royal tenu dans cette ancienne cité prussienne; l'air vibrait sous les cris de joie enthousiaste de ces masses serrées. Cet élan témoignait l'assurance la plus formelle de l'amour et du dévouement, il contenait le serment volontaire du peuple de vivre et de mourir pour ses souverains. Königsberg gardera toujours la mémoire de cet instant.

Il circule ici un ordre du cabinet, en réponse à l'adresse d'inauguration du clergé catholique de la Prusse et de Posen, dans lequel le monarque dit que comme chrétien il se sentait obligé à aimer tous les serviteurs de la religion chrétienne sans établir de différence; que d'après ce principe il protégera, à l'égal des autres, honorer et fera du bien, autant qu'il sera en son pouvoir, aux membres de la religion catholique et à son clergé, et quoiqu'il n'eût pas également sujet de supposer les mêmes sentimens à tous les prêtres de cette religion il voulait néanmoins avoir confiance dans les sentimens exprimés dans leur adresse.

La distribution des prix des écoles primaires de la ville a eu lieu jeudi dernier, 24 du courant, dans l'église St-Michel, avec le cérémonial usité et au milieu d'un grand concours d'amis de l'instruction et de parens des jeunes élèves.

La séance a été ouverte par une allocution en langue allemande prononcée par M. le professeur Paquet, membre et secrétaire de la commission urbaine des écoles. Ensuite ont été proclamés les noms des élèves qui ont remporté les prix dans les divers degrés.

Les intermèdes ont été remplis par des morceaux de chant exécutés par les élèves des écoles gratuites.

Voici les noms des élèves qui ont remporté les prix :

ÉCOLE DES GARÇONS.

Troisième degré ou degré supérieur.

MM. SCHARFF et LAUX, instituteurs.

La commission n'a pas pu, par des motifs puissans, instituer de concours entre les deux écoles de ce degré.

Prix particuliers. — Ecole de M. Scharff. — 30 élèves.

1. Prix. Fischer, Bernard; et Consdorff, Michel. — 2. Pellerin, J.-B. Diederich, J.-B.; et Lahaye, Joseph.

Ecole de M. Laux. — 42 élèves.

1. Prix. Breisdorff, Nicolas; Bourgeois, Henri-Philippe; Tourneur J.-B.; et Kämpff, André. — 2. Berweiler, Jean; Conter, J.-P.; Muth; Guillaume, et Schneider, Pierre-Guillaume.

Deuxième degré. — MM. Rodenborn et Reuter, instituteurs.

PRIX DE CONCOURS.

1. Prix. Schaack, Hyacinthe; et Hertert, Pierre, de l'école de M. Rodenborn. — 2. Heintzen, Pierre; et Bourgraff, François, de l'école de M. Reuter.

Prix particuliers. — Ecole de M. Rodenborn. — 55 élèves.

1. Prix. Nathan, Emile; Tédesco, Eugène; et Lentz, Hubert. — 2. Weirich, Henri; Mullenberger, Sébastien; Otto, Henri; Rinck, Nicolas; et Ulveling, Pierre.

Ecole de M. Reuter. — 49 élèves.

1. Prix. Wunsch, Nicolas; et Kauffmann, Jacques. — 2. Mersch, Jacques; et Peulen, Henri.

Premier degré. — MM. Briesse, Hoadremont, Welter, Kneip, et Schmitt, instituteurs.

PRIX DE CONCOURS. — 1. Prix. Fix, Constant, de l'école de M. Houdremont. — 2. Majerus, Alfred, de la même école.

Prix particuliers. — Ecole de M. Houdremont. — 120 élèves.

1. Prix. Poulat, Romain. — 2. Wantz, Mathias.

Ecole de M. Briesse. — 36 élèves.

1. Prix. Wittenauer, Nicolas; et Bous, Pierre. — 2. Schlink, Jacques; et Schmitt, Frédéric.

Ecole de M. Welter. — 46 élèves.

1. Prix. Maréchal Jean. — 2. Menard, Pierre.

Ecole de M. Kneip. — 35 élèves.

1. Prix. Scheer, Pierre. — 2. Reuter, Louis.

Ecole de M. Schmitt. — 36 élèves.

Prix. Bauer, Edouard; Mullenberger, Jacques; et Mullenberger, Henri.

ÉCOLE DES FILLES.

Troisième degré ou degré supérieur. — M^{me} Defer, institutrice, 30 élèves.

1. Prix. Reuter, Catherine; et Fischer, Delphine. — 2. Daniels, Caroline; et Trausch, Lucie.

Deuxième degré. — Institutrices, M^{lles} Funck et Namur.

PRIX DE CONCOURS. — 1. Prix. Eisenbach, Marg., de l'école de M^{lles} Funck, et Lechen, Elise, de l'école de M^{lles} Namur. — 2. Paquet, Suzette, de l'école de M^{lles} Funck, et Warisse, Louise, de l'école de M^{lles} Namur.

Prix particuliers. — Ecole de M^{lles} Funck. — 40 élèves.

1. Prix. Biver, Anne; et Mullendorff, Louise. — 2. Conter, Justine; et Fischer, Anne.

Ecole de M^{lles} Namur. — 36 élèves.

1. Prix. Kuntgen, Angélique; Klein, Claire; et Nayer, Joséphine. — 2. Baclasse, Madelaine; et Huberty, Marguerite.

Premier degré. — M^{lles} Dairomont, M^{lles} Boettgenbach, institutrices. M. Schmitt, de Clausen, instituteur.

PRIX DE CONCOURS. — 1. Prix. Barrière, Madelaine; et Merjai, Eulalie, de l'école de M^{lles} Dairomont. — 2. Forbach, Félicité, de la même école.

Prix particuliers. — Ecole de M^{lles} Dairomont, 101 élèves.

1. Prix. Gindorff, Hélène. — 2. Lahaye, Virginie; Nitschké, Arsène; Hastert, Joséphine; et Gesché, Caroline.

Ecole de M^{lles} Boettgenbach. — 41 élèves.

1. Prix. Thomas, Joséphine. — 2. Schou, Reine.

Ecole de M. Schmitt. — 36 élèves.

Prix d'encouragement. Breithoff, Barbe.

Ecole-gardienne de M^{lles} Otto fréquentée par 50 élèves.

ÉCOLES GRATUITES DES ENFANS PAUVRES DE LA VILLE.

École des garçons. — 231 élèves. — MM. Gillen et Staudt, instituteurs.

Classe supérieure. — 1^{re} Division. — 36 élèves.

1. Prix. Schimper, Nicolas; et Hemmer, Michel. — 2. Igel, Jean; et Démiké, François. — 3. Faust, Auguste; et Becker, Guillaume. — 4. Gangeler, Denis; et Roth, Guillaume.

2^e Division. — 33 élèves.

1. Prix. Schimper, Siverin; et Emmel, Maximilien. — 2. Kelsen, Théodore; et Lissenhoff, Pierre-Edouard. — 3. Funck, Jean-Pierre; et Boler, Hubert. — Aekermann, Nicolas; et Dewaquet, Jean.

3^e Division. — 36 élèves.

1. Prix. Meyer, Jean-Baptiste; et Gødert, Jean. — 2. Sandar, Charles; et Roth, Jean-Pierre. — 3. Breckler, Pierre; et Kraus, François. — 4. Duchamp, Mathias, et Muller, Henri.

Classe inférieure. — 1^{re} Division. — 35 élèves.

1. Prix. Heins, Charles. — 2. Kiefer, Jean; et Niemax, Nicolas. — 3. Breger, Adam. — 4. Strengel, Henri.

2^e Division. — 91 élèves.

1. Prix. Gusman, Charles. — 2. Kaiser, Joseph. — 3. Schæck, Jean; et Baumeister, Pierre. — 4. Liégeois, Nicolas.

ÉCOLE DES FILLES,

Dirigée par les Dames de la Congrégation de Ste-Sophie.

Sous-maîtresse M^{lle} Klutsch, ancienne élève de l'école. — 397 élèves.

Classe supérieure. — 1^{re} Section. — 65 élèves.

1. Prix. — Henrion, Agnès. — 2. Lion, Ernestine. — 3. Collet, Marguerite; et Linden Barbe. — 4. Kiefer, Marie. — Prix d'encouragement, Hulzemann, Elise, sourde-muette.

2° Section. — 50 élèves.

1. Prix. Lion, Delphine. — 2. Sauvage, Catherine; et Bonn, Adèle. — 3. Pfeiffenschneider, Joséphine. — 4. Funck Barbe; et Bonn, Joséphine.

3° Section. — 45 élèves.

1. Prix. Dervaux, Catherine, et Larschfeld, Marguerite. — 2. Schlexer, Jeanne; et Berveiler, Victoire. — 3. Bouss, Barbe. — 4. Griesse, Jeanne.

Classe moyenne. — 80 élèves.

1. Prix. Funck, Marianne. — 2. Breisdorff, Marie-Catherine; et Duchamp, Catherine. — 3. Consdorff, Marguerite; et Reuter, Catherine. — 4. Dell, Louise; et Poulard Marie.

Classe inférieure. — 148 élèves.

1. Prix. Lellig, Hélène; et Barthélemy, Marie. — 2. Foltz, Marguerite; et Foltz, Marie. — 3. Stephano, Elise; et Wortminger, Marguerite. — 4. Houdremont, Marie; et Dauphin, Marie-Thérèse.

Cours d'instruction religieuse, attaché aux écoles gratuites, donné par MM. Moris et Weynand, vicaires à la paroisse St-Pierre, et Marx, vicaire au Paffenthal, et d'explication des Evangiles, par Monsieur l'abbé Manternach.

Ecole des Garçons. — Classe supérieure. — 1^{re} Division.

Prix. Demiké, François; et Demiké, Guillaume.

2° Division.

1. Prix. Becker, Guillaume. — 2. Schimper, Nicolas.

Classe inférieure.

Prix. Codesch, Jean.

Ecole des Filles. — Division supérieure.

1. Prix. Gemen, Susanne. — 2. Dammé, Catherine.

2° Division.

1. Prix. Duchamp, Catherine. — 2. Reuter, Catherine.

3° Division.

Prix. Sauvage, Catherine.

ECOLE OUVRIÈRE DES JEUNES FILLES PAUVRES,

fondée par la bienfaisance des dames de la ville,

et placée sous la protection de S. A. R. et I. la princesse d'Orange.

Cet établissement a été fréquenté cette année par 70 élèves, qui n'ont cessé de se distinguer par leur bonne conduite, leur docilité et leur grande application.

ECOLE DE CHANT ATTACHÉE AUX ECOLES GRATUITES.

Ecole des garçons. — Instituteur M. Weiss.

1. Prix. Hoffmann, Philippe; et Demiké, François. — 2. Hoffmann, Théodore; et Igel, Jean.

Ecole des Filles. — Institutrice Mlle Klutsch.

1. Prix. Lion, Ernestine. — 2. Gerber, Agathe.

Nombre total des enfans qui ont fréquenté cette année les écoles primaires, 1561.

Les écoles vaqueront jusqu'au vendredi, 2 octobre prochain.

(Extrait du Programme.)

Le rédacteur responsable, LAMORT.

ÉTAT-CIVIL.

Naissances: Le 17 septembre, Jean Finge; le 18, Anne-Mathilde Schmit; le 19, Pierre Ölinger; le 20, Jean Sasmannhausen; le 23, Susanne Christuach.

Mariages: Le 24 septembre, Jean-Nicolas-Urbain Wagener, tanneur, avec Marguerite Reuter.

Décès: Le 19 septembre, Hélène Croisé, âgée de 3 mois; le 22, Elisabeth Redemans, âgée de 8 mois, Jacques Bernard, âgé de 31 ans, relieur de livres, et Marie Poncin, épouse Jean Waldbillig, marchand de nouveautés, âgée de 72 ans; le 25, Pierre-Antoine Henrici, receveur de l'octroi municipal, âgé de 60 ans.

MERCURIALES DE LUXEMBOURG — *Marché du 23 septembre*

Prix moyen de la Rasière :

Froment, fl. 9.8 $\frac{1}{2}$; Méteil, 7.50; Seigle, 6.2 $\frac{1}{2}$,

Orge, 0.00; Avoine, 2.22.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

MAISON DE SURETÉ CIVILE ET MILITAIRE A LUXEMBOURG.

ADJUDICATION

De l'Entreprise des Fournitures nécessaires pour la Nourriture et l'Entretien des Détenus, pendant l'année 1841.

MARDI, 29 septembre courant, à deux heures de relevée, en l'Hôtel de Ville, par-devant le Collège des Régens de la maison de sûreté civile et militaire de Luxembourg, il sera procédé à l'adjudication des Fournitures à faire pendant l'année 1841, pour le service de nourriture et d'entretien des détenus de ladite maison.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées et timbrées, qui devront être déposées sur le bureau au moins une demi-heure avant l'opération.

Elle sera faite au rabais, sur la mise la moins élevée, et les personnes qui auront présenté des soumissions, seront seules admises à concourir au rabais.

Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la régence, où les amateurs peuvent en prendre lecture.

Luxembourg, le 21 septembre 1840. *Le Collège des Régens susdits,*

WELLENSTEIN, vice-président.

SCHROBILGEN, membre-secrétaire.

ADJUDICATION

D'UNE BELLE MAISON D'HABITATION,

sise rue de la Porte-Neuve, n° 4, à Luxembourg.

Le JEUDI, 1^{er} octobre 1840, à deux heures de l'après-midi, à la requête des héritiers de feu le sieur Jean-Baptiste LEONARDY, de son vivant receveur des Domaines à Luxembourg, en vertu d'un jugement sur requête rendu par le tribunal de l'arrondissement de Luxembourg, le 5 mai dernier, et en conformité de la loi du 12 juin 1816, il sera procédé par-devant M. le juge de paix du canton de Luxembourg, par le ministère du notaire soussigné, à ce commis, à l'adjudication publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, à crédit et sous des conditions très-avantageuses, d'une belle Maison d'habitation, située à Luxembourg, rue de la Porte-Neuve, n° 4, tenant aux maisons du sieur Nicolas Reuter, boulanger, et des héritiers de feu Jean-Pierre Reuter, composée d'un rez-de-chaussée, de deux étages, d'une cour, d'un bâtiment de derrière, de vastes caves et greniers. Cette maison, à cause de sa situation avantageuse, est propre à tout genre de commerce.

La vente aura lieu en l'étude du notaire soussigné, où les amateurs pourront prendre connaissance des conditions arrêtées pour cette vente. Luxembourg, le 9 septembre 1840. LINCK, notaire.

Une bonne CUISINIÈRE se présente à Luxembourg pour avoir une place. Celui qui en aurait besoin peut s'adresser au bureau du journal.

5952 GAINS DE PRIMES

sont annexés aux actions de la 98^e émission, garanties par la ville libre de Francfort s/M.

Cette émission consiste encore en tout en 18400 actions, dont le sort se décide moyennant 19 tirages successifs, commençant le 3 octobre 1840 et finissant le 26 du même mois.

Les gains de primes consistent en francs 450.000, 2 de fr. 215.000, 1 de fr. 107.500, 1 de 53.750, 1 de 43.000, 3 de 21.500, 4 de 10.750, 7 de 4.300, 78 de 2.150, 1 de 1.300, 1 de 850, 1 de 750, 78 de 650, 124 de 320 et 5629 de francs 215, se montant ensemble à **DEUX MILLIONS 415500 FRANCS** en numéraire.

Le coût d'une action, valable pour les 19 tirages, est de francs 200, d'une demi-action fr. 100, et d'un quart d'action fr. 50.

On peut se procurer le prospectus détaillé et des actions originales chez la maison soussignée, qui fournira aussi, en temps, les listes officielles du tirage.

J. N. TRIER et C^{ie},

Banquiers et receveurs généraux à Francfort s/M.

(Écrire sans affranchir.)

BREVET D'IMPORTATION ET DE PERFECTIONNEMENT.

Pâte de Regnauld, aîné,

Perfectionnée et préparée par LEGRAS,

Rue aux Choux, N° 35, à Bruxelles.

Cette PATE est ordonnée par tous les Médecins pour la guérison des Rhumes, Toux, Catarrhes, Astmes, Coqueluches, Enrouemens et les Affections de poitrine.

PRIX : 1 fr. 50 centimes.

DEPOT chez NITSCHKE-NAMUR, confiseur, Grand'rue, n° 125, à Luxembourg.

ON TROUVE CHEZ LE MÊME :

la Pâte de mou de veau,

Perfectionnée par LEGRAS.

Verkauf einer Loh-Gärerei,

wegen Auswanderung.

Durch unterzeichneten Notar, wird am 10. Oktober künftia (1840), auf Ansehen des Herrn F. V. P a u l y, von Wilz, die ihm zugehörige, zu Niederwilz an der Wilz gelegene, aus zwei großen und einem kleinen Gebäude, 21 Gruben und einer daran gelegenen großen Wiese, bestehende Lohgärerei, zum öffentlichen Verkaufe auf Borg ausgestellt werden.

Nicht allein als Gärerei sondern auch als Branntenweins-Brennerei ist dieses Etablissement in jeder Hinsicht äußerst bequem.

Der Notar B e r n a r d.

Mercuriales de la ville de Luxembourg.

2° QUINZAINE DE AOUT 1840.

Prix moyens par Rasière.			
Froment.....	8.83	Farine de seigle.....	0.00
Méteil.....	7.33	Pommes-de-terre d'été..	0.00
Seigle.....	5.90	Idem d'hiver.....	0.00
Orge.....	4.99	Beurre, la livre des P.-B.	0.76 $\frac{1}{2}$
Avoine.....	3.40	Foin, les 100 liv. d. P.-B.	4.61
Pois.....	0.00	Paille, id. id.....	2.76
Farine de froment.....	0.00	Bois de hêtre, la corde..	3.98
		Id. de chêne.....	0.00